

Eau et assainissement - 5 défis à relever pour le prochain quinquennat

RÉAGIR



Des solutions concrètes peuvent, selon la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E), réduire la fracture territoriale des services d'eau et d'assainissement et répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et financiers.

Explication des cinq principaux enjeux pour le quinquennat à venir.

En cette période de campagne électorale pour les présidentielles, et bientôt pour les législatives, la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) a voulu apporter sa contribution au débat public et appeler l'attention des candidats et futurs législateurs sur cinq défis majeurs en matière de politique de l'eau.

Il s'agit de la résorption de la fracture territoriale, la transition écologique, la bonne utilisation de l'argent public, la relance des investissements comme levier pour l'emploi, et des questions de sécurité liées à l'eau. Elle formule, en regard de ces constats, dix propositions et dix engagements.

Des services d'eau à deux vitesses

Concernant la "fracture territoriale", la FP2E pointe des disparités sur le territoire en s'appuyant sur plusieurs sources pour faire sa démonstration. Elle met ainsi en avant un taux de non-conformité de la qualité de l'eau dans les zones rurales vingt fois supérieur à celui des zones urbaines (données 2016 de la Direction générale de la santé). Un rendement du réseau de distribution qui est de 83 % dans les zones de 100 000 habitants, contre 70 % dans les services en régie desservant moins de 1000 habitants (données étude BIPE 2015). Enfin, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des services d'eau potable est de 75 pour les services desservant plus de 100 000 habitants, et inférieur à 50 pour ceux desservant moins de 3500 habitants (donnée SISPEA de 2011).

Se défendant de mettre directement en cause le mode de gestion, la FP2E avance plusieurs éléments pour expliquer ces écarts : les caractéristiques des infrastructures en zone rurale, des capacités de traitement parfois insuffisantes, le vieillissement des canalisations, un cheminement de l'eau plus long dans ces réseaux très étendus. Une difficulté à asseoir les financements nécessaires... « Une de nos propositions est d'inscrire parmi les priorités de la politique nationale de l'eau l'objectif d'homogénéiser la qualité de l'eau pour tous les consommateurs, expose Bertrand Camus, président de la FP2E. Pour cela, une relance des investissements dans les infrastructures d'eau doit avoir lieu, sans alourdir la facture d'eau. »

Des pistes de financement

Les besoins en financement sont élevés pour faire face, en particulier, au vieillissement des réseaux, à la prévention des inondations. À la remise à niveau de l'assainissement non collectif... Plusieurs moyens de dégager des marges d'investissement sont avancés: nouvelles capacités de financement résultant de l'arrivée à échéance des emprunts contractés dans les années 1980 et 1990, sanctuarisation du principe « l'eau paye l'eau » et fin des ponctions de l'Etat sur le budget des agences de bassin (175 millions d'€ par an) et de l'Onema (80 millions d'€).

La fédération prône aussi une loi autorisant les agences de l'eau à subventionner le renouvellement des réseaux et invite les régions à se mobiliser pour faire bénéficier de fonds européens les actions sur le petit et le grand cycle de l'eau. La France est en effet très loin de consommer les crédits européens auxquels elle a accès. Lors des précédents programmes des fonds structurels, 1 milliard d'euros attribués mais non utilisés est retourné à l'Union européenne !

En 2016, les financements consommés par la France au bout de trois ans de programme (s'étalant sur sept ans, en tout) sont de 4 %, contre 47 % pour l'Allemagne. Les entreprises de l'eau s'engagent, en lien avec les associations d'élus, à établir un vade-mecum afin d'aider les élus à solliciter les fonds européens pour financer la réhabilitation des réseaux. Elles promettent en outre, dans le cadre de leurs contrats, de fournir une assistance gracieuse aux collectivités pour les aider à monter les demandes de subvention.

Libérer l'innovation

Plusieurs autres propositions sont formulées sur la lutte contre les pollutions émergentes (actions à la source et curatives sur les micropolluants), sur l'adaptation des services à la transition écologique (montée en puissance de l'économie circulaire dans la filière eau), ainsi que sur la prévention des inondations (déploiement de réseaux d'assainissement intelligents, entre autres)...

La FP2E lance par ailleurs un plaidoyer pour une politique favorisant l'innovation. « Il faut lever les freins qui pèsent sur la prise de décision des autorités locales, en encourageant enfin une commande publique qui ose innover, en prévoyant dans les prochains programmes des agences de l'eau des dispositifs incitatifs, en incitant les élus locaux à utiliser leur droit à l'expérimentation, plaide Olivier Grunberg, vice-président de la fédération. La question de l'innovation est centrale pour relever les défis et maîtriser les coûts. Il y a là un moteur de croissance économique et sociale pourvoyeur d'emplois. »